

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour une stratégie de lutte contre le bruit ferroviaire

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- les conséquences sur la santé des personnes exposées à un bruit excessif ;
- que contrairement à une idée fausse très répandue, notre corps ne s'habitue pas au bruit et qu'à chaque bruit qui dérange, le corps se met en état d'alerte et produit des hormones de stress telles que l'adrénaline ou le cortisol, le cœur bat plus rapidement, la pression sanguine et la fréquence respiratoire augmentent ;
- qu'en plus du stress, le bruit peut avoir d'autres effets sur la santé, tels que nervosité, agitation, fatigue, abattement, agressivité, hypertension, maladies cardio-vasculaires, troubles de la concentration, baisse des performances, baisse de la compréhension de textes, de la mémoire à long terme et de la motivation chez les écoliers, troubles de la communication, tendance à l'isolement¹ ;
- le rôle de pionnier de notre canton en matière de lutte contre les nuisances sonores routières ;
- qu'à côté des nuisances sonores routières, de nombreuses personnes sont exposées à des nuisances sonores ferroviaires ;
- que la réalisation de nouveaux logements s'est parfois faite dans des secteurs particulièrement exposés au bruit ;
- que la problématique du bruit est exacerbée dans un cadre de vie urbanisé et surdensifié ;
- le trafic ferroviaire important en tranchée ouverte sur notre commune durant plus de vingt heures par jour, qui crée des pics de bruit à chaque passage de train, multipliés par les réverbérations du bruit des trains sur les immeubles environnants et la création de bruit aérien secondaire;
- que s'agissant du trafic voyageurs, les prestations de transport auront augmenté de 25% en 2040 par rapport à l'année de base (2010), selon les Perspectives pour le trafic voyageurs et le transport de marchandises en Suisse d'ici à 2040² ;
- que les aménagements visant à réduire le bruit routier sont appréciés par les habitants, mais perdent de leur utilité si le bruit ferroviaire supplante le bruit routier ;
- que les bases légales fédérales de lutte contre le bruit demandent de favoriser les mesures à la source qui permettent de protéger globalement et plus efficacement les personnes ;
- que la couverture des voies CFF à Saint-Jean est considérée comme un succès architectural et un immense progrès pour la qualité de vie;
- que toutes les solutions visant à réduire le bruit ferroviaire doivent être étudiées, notamment avec la couverture totale des voies ou la pose de murs anti-bruit,

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/info-specialistes/effets-du-bruit/effets-du-bruit-sur-la-sante.html>

² Perspectives pour le trafic voyageurs et le transport de marchandises en Suisse d'ici à 2040
<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/mobilite/bases-et-donnees/perspectives.html>

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à rendre rapport au Conseil municipal sur sa stratégie de lutte contre le bruit ferroviaire et d'atténuation des effets du bruit ferroviaire ;
- 2 à déposer un projet de délibération pour un crédit d'étude destiné aux études préalables en vue de la réalisation de la couverture totale des voies ou de la pose de murs antibruit visant à réduire le bruit ferroviaire dans les secteurs densément peuplés de Vernier.

Howard Nobs, Daniel Noël, José Manuel Gomes de Almeida, François Ambrosio, Nicolas Aubert

Conseillers municipaux

Vernier, le 14 juin 2021